

La Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

Après le 4^e congrès de la C.G.T.-F.O.

Une citadelle solide sur une vaste plage
par R. HAGNAUER

Des militants nous parlent du congrès
MANCHON (Algérie). - LEPRIX (P.T.T.-Paris)
PATAT (métaux, banlieue nord). - BONNAURE
(Finances, Haute-Savoie). - LOGER (Bâtiment,
Maine-et-Loire).

Réflexions en vrac sur le congrès F.O.
par L. MERCIER

Où en sont les salaires des
métallurgistes français ? par A. LAVAL

La vérité sur les événements d'Algérie
par la Délégation algérienne au Caire

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire
(mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois 400 fr.
Un an 700 fr.

EXTERIEUR

Six mois 480 fr.
Un an 850 fr.

Le numéro : 70 francs

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la Rédaction
et l'Administration à la
Révolution prolétarienne

14, rue de Tracy — PARIS (2^e)
Téléphone : CENTral 17-08

PERMANENCE

Tous les soirs, de 18 à 19 heures
le samedi, de 17 à 19 heures

UTILISER POUR LES ENVOIS
DE FONDS

notre compte chèques postaux
Révolution prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 89 - Décembre 1954

Après le 4^e congrès de la C.G.T.-F.O.

Une citadelle solide sur une vaste plage .. R. HAGNAUER
Un syndicaliste algérien parle MANCHON

Pensée et action internationales.

(Résolution minoritaire)

L'intervention de Roger Hagnauer.

Des militants nous parlent du congrès :
Leprix (P.T.T., Paris). — Patat (Métaux,
banlieue nord). — Bonnaure (Finances,
Haute-Savoie). — Loger (Bâtiment,
Maine-et-Loire).

Réflexions en vrac sur le congrès F.O. .. L. MERCIER
Paris trompé par Guillaume.

Documents sur la guerre d'Afrique du
Nord : La vérité sur les événements d'Al-
gérie

La délégation algé-
rienne au Caire

Où en sont les salaires des métallurgistes
français ?

A. LAVAL

Parmi nos lettres

« Pour un regroupement syndicaliste » .. J. FONTAINE
Pour un travail efficace des militants de
base

Un groupe de mili-
tants syndicalistes
de la Loire

Notes d'économie et de politique

Economie : Les actes de Mendès-France
continuent à contredire sa propagande.
— Du lait ? Non ! Du repos ! — La Rus-
sie est toujours en état d' « économie
coloniale ».

Politique : L'Aurès, châtiment du terro-
risme administratif

R. LOUZON

La vie des cercles

Cercle Zimmerwald : séance du 7 novembre.

Faits et documents

Résolutions du congrès F.O. sur les problè-
mes des pays d'outre-mer.

Entre nous

LA LIGUE SYNDICALISTE

La Ligue syndicaliste se propose :

1) De travailler à la renaissance du syndicalisme révolutionnaire en faisant prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat ; d'unir les militants de bonne volonté à quelque organisation qu'ils appartiennent ; de leur rappeler que le syndicat est le groupement essentiel de la classe ouvrière et son meilleur outil pour la revendication et pour la révolution ;

2) De défendre l'indépendance du syndicalisme à l'égard du patronat et du gouvernement comme à l'égard des partis. La charte d'Amiens vaut en 1952 comme en 1906. La théorie de la direction unique du parti et des syndicats, c'est-à-dire du rôle dirigeant du parti, conduit la C.G.T. à n'être qu'un instrument entre les mains du parti stalinien et par là de l'Etat policier totalitaire russe. La politique de la présence sans mandat ni garanties rend la C.G.T.-F.O. et la C.F.T.C. dépendantes du gouvernement et les fait participer à son impuissance ;

3) De rappeler que l'unité syndicale brisée aujourd'hui se referra le jour où les travailleurs auront repris en main leurs organisations, mais qu'elle implique une maison confédérale habitable pour tous les syndiqués, la démocratie syndicale étant respectée du haut en bas de la Confédération, les fonctionnaires syndicaux ne se considérant pas comme une bureaucratie omnipotente et ne regardant pas les syndiqués comme de simples contribuables ;

4) De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, en préconisant la formation de Cercles d'études syndicalistes ; en démontrant, dans la pratique journalière, qu'étudier et bien se battre ne s'excluent

pas, au contraire. L'expérience de ces trente dernières années devrait avoir appris à tous que l'expropriation des expropriateurs ne suffit pas à assurer l'émancipation des travailleurs ; qu'il faut poursuivre en même temps, selon la formule de Peloutier, « l'œuvre d'éducation morale, administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'hommes libres » ;

5) De lutter contre le chauvinisme qui déferle jusque dans les diverses Confédérations et les diverses Internationales syndicales. La place des travailleurs n'est ni derrière l'impérialisme américain ni derrière l'impérialisme russe. Elle est derrière une Internationale syndicale ne confondant pas plus son rôle avec celui du Kominform qu'avec celui du Bureau international du Travail ou de l'Organisation des Nations Unies. Une Internationale qui appelle avec plus de force qu'il y a cent ans les prolétaires de tous les pays à s'unir, qui n'attende pas le fracas de la troisième guerre mondiale pour renouveler le geste de Zimmerwald. Chaque effort donné à une institution gouvernementale est un effort volé au syndicalisme et à l'internationalisme prolétarien ;

6) De rappeler sans relâche que le syndicalisme ne peut s'édifier avec puissance que sur les triples fondations de l'indépendance, de la lutte de classes et de l'internationalisme ; qu'il n'a pas le droit de trahir, le jour où il a grandi, les espérances qu'il avait fait briller aux temps de sa jeunesse ;

7) Enfin de ne pas permettre que soit confondu le monde socialiste à forger avec le bagne policier du soi-disant pays du socialisme ; de maintenir vivant le précepte de la Première Internationale : l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

APRÈS LE 4^e CONGRÈS DE LA C.G.T.-F.O.

Une citadelle solide sur une vaste plage...

En 1948, après le premier congrès de F.O., nous posions la question dans la « R.P. » : **Refuge ou base de départ ?** Nous espérions encore en 1950 un regroupement dynamique, conçu pour le mouvement, l'action, la conquête. Le courage des militants de base qui avaient accepté les risques de la bagarre « en terrain découvert » — les initiatives, l'esprit indépendant, la spontanéité des responsables de syndicats de la Seine que nous avions rencontrés fréquemment renforçaient notre confiance.

Certes, le « métafouillisme » du débat sur l'unité pesa lourd au congrès de 1950, dont les effets se perdirent dans la boue de l'affaire B.E.D.E.S. Mais l'ensemble grouillait encore d'une vie désordonnée aux soubresauts imprévus.

Au congrès de 1952, on subit la double influence de la lutte pour les salaires menée dans une liberté relative depuis deux ans — et de la conjoncture internationale dominée par les guerres de Corée et d'Indochine. L'opposition remporta sur la bureaucratie une victoire imprévue lors du vote sur les « organismes de productivité ». Mais le débat sur les questions internationales se déroula dans une confusion que nous avons signalée à l'époque. Il ne fut pas possible de poser clairement les problèmes de l'Afrique du Nord et particulièrement celui de Tunisie. Pas plus que de délimiter clairement les responsabilités de l'Internationale syndicale devant le danger totalitaire et la réaction colonialiste. Nous avons trainé pendant deux ans le boulet de ces faux poids. Mais enfin on avait encore senti dans ce congrès la spontanéité peut-être désordonnée d'opinions... « confuses comme la vie elle-même ».

★★

Le congrès de 1954 s'est tenu sous le signe de l'apaisement, de l'ordre, de la stabilisation. Certes, on entendit d'excellentes interventions. Il y eut dans les commissions des débats sérieux et fructueux. Les motions votées sur les salaires, les problèmes économiques, le logement, la Sécurité sociale, l'éducation ouvrière, les jeunes, contiennent d'heureuses observations et de saines formules. Il y manque l'essentiel. Un programme clair, simple d'actions immédiates, efficaces.

Et surtout les interventions et les résolutions manquaient de cette chaleur qui entraîne au-delà des mots. La courageuse intervention de Chaussé (des métallurgistes de la Loire) — réclamant la disjonction du paragraphe de la motion « économique » relative à la politique de présence — a paru surprenante et insolite à un congrès décidé à se décharger de toute responsabilité. Que les dirigeants confédéraux ne s'illusionnent pas.

On « ne leur fait pas confiance », ce qui imposerait de les soutenir. On compte sur eux, parce qu'ils sont en place, parce qu'ils ont « des titres », comme on attend d'un fonctionnaire l'accomplissement de sa besogne professionnelle.

Ce qui paraît essentiel au secrétaire général de

la C.G.T.-F.O., c'est que la machine roule désormais régulièrement, sans accident, sans accélération ni panne imprévue.

Pour cela il suffit de disposer d'une majorité confortable. « Les boitiers » de fédérations restent imperméables aux mouvements de séances. La minorité doit être maintenue en des limites raisonnables, pour la solidité de l'alibi démocratique. Une fraction qui n'entame pas le prestige. Certains, lors du vote sur la question internationale, ont éprouvé quelque émotion en voyant tomber dans les corbeilles les bulletins jaunes minoritaires. Mais le résultat était annoncé dans les couloirs, avant la fin du dépouillement. La majorité des « syndicats présents » aurait pu être influencée par les débats. La « déjà vieille garde » veillait au salut du bureau confédéral comme aux beaux temps de la C.G.T. d'avant 1936. Et les « absents » représentés dans les serviettes des secrétaires fédéraux « donnaient » toujours au moment décisif.

Même technique, plus savante encore au Comité National Confédéral qui n'a maintenu à la commission exécutive qu'un nombre infime d'opposants possibles. Il est question de concentrer dans les mains du chef du gouvernement confédéral les pouvoirs financiers et administratifs. Gare alors aux secrétaires d'unions et de fédérations qui ne s'aligneront pas facilement...

★★

Nous ne voulons pas revenir sur le problème de « la double affiliation des enseignants » ; car nous ne voudrions pas qu'il fût résolu sous le signe de la lutte de tendances. Mais l'attitude du secrétaire confédéral fut en l'occurrence particulièrement démonstrative.

On s'est parfois mépris sur nos observations. Nous avons rendu hommage au syndicat F.O. des centres d'apprentissage, né d'une scission nécessaire et hautement morale, car il s'agissait d'une opposition à l'insolente colonisation stalinienne de l'enseignement technique. Et ceux qui ont constitué entre la C.G.T. et F.O. un syndicat autonome ont affaibli cette résistance efficace. Il est vrai que les militants du syndicat F.O. sont dressés contre l'autonomie. Il est normal que leur secrétaire exprime cette tendance. Nous pouvons regretter qu'il l'ait portée sur le plan fédéral — alors que dans le second degré et dans le primaire, la situation est différente. Mais enfin il est quelquefois difficile à un militant de se doubler.

Ce n'est pas sous le même angle que nous apprécierons l'intervention de Babau, secrétaire du syndicat F.O. des Instituteurs, dont les informations furent quelque peu contestables (1).

(1) Babau affirma que la double affiliation avait été décidée par les syndicats autonomes. Et le congrès en fut tout secoué. Il est vrai qu'il y eut vote à la Fédération et dans les syndicats autonomes. Non pour décider la double affiliation. Mais au contraire

Mais surtout on pouvait attendre du secrétaire général de la confédération quelque impartialité, un désir de respecter les susceptibilités et les sentiments de militants dont il connaît l'attachement à F.O. Rendons à Jouhaux cette justice qu'en semblable circonstance, il sut ménager des hommes aussi représentatifs que Louis Roussel et André Delmas.

Bothereau prit parti, en termes définitifs. Il obtint un beau succès démagogique en sommant les enseignants de choisir. Savait-il — lui bureaucrate syndical depuis 25 ans — qu'il s'adressait à des militants qui ne peuvent **actuellement** abandonner les syndicats autonomes ou qui ne veulent pas obéir à une sommation brutale, mais qui ont depuis longtemps choisi la voie la plus difficile ? Savait-il que parmi ces syndicalistes exclus figurent Maurice Janets — l'un des fondateurs du petit syndicat des professeurs, constitué à une époque où la fidélité au syndicalisme cégétiste représentait dans les lycées un engagement exceptionnel — et Marthe Pichorel qui adhéra en 1912 au syndicat des Instituteurs de la Seine, alors que les poursuites gouvernementales provoquaient la fuite de la majorité des adhérents...

Bien sûr qu'il le savait. Et il savait aussi que le syndicat F.O. des Instituteurs existe depuis 1950 et que depuis cette date son recrutement et son action restent à peu près nuls (2).

Seulement pour Bothereau il s'agissait uniquement de se débarrasser d'éléments indésirables, d'éternels non-conformistes, dont il exagère d'ailleurs — hélas ! l'efficiencia. Qu'importe que le rayonnement de F.O. dans l'Université soit définitivement annihilé — pourvu que ne soit pas atteint le prestige de Bothereau dans F.O. !

Nous n'ajouterons aucun commentaire à la publication de la motion minoritaire sur l'Internationale et de l'intervention qui l'explique — publication réclamée par un certain nombre d'amis. On y verra que la synthèse entre les deux motions (que les majoritaires n'auraient d'ailleurs pas acceptée) ne pouvait s'accomplir qu'à la condition de sacrifier l'essentiel pour nous : c'est-à-dire la base purement syndicaliste et ouvrière de toute action internationale. On y verra aussi que sur le problème européen, la motion minoritaire — sans aucune allusion aux problèmes militaires — reprend simplement les propositions adoptées unanimement par le C.C.N... c'est-à-dire nécessité de l'Europe se substituant aux Etats nationaux souverains et nécessité d'une action ouvrière européenne au sein de cette super-nation.

pour savoir si **on la tolérerait et dans quelles limites**. Le syndicat autonome des Instituteurs a restreint fortement ce droit. Il visait d'ailleurs beaucoup plus la C.G.T. stalinisée que F.O.

Le fameux choix imposé par Babau et Bothereau peut se traduire ainsi pour des militants individuels qui ont depuis longtemps choisi :

Abandonner les syndicats autonomes et laisser le champ libre aux post-staliniens... ou abandonner F.O. et se couper du syndicalisme ouvrier.

(2) En 1949, sans que nous ayons pu nous exprimer dans les organes du syndicat autonome, alors que le leader F.O. de 1948 avait recommandé de voter pour le maintien de l'autonomie, nous avons obtenu au référendum plus de 19.000 voix en faveur de la rentrée à F.O. Depuis, les initiatives du syndicat F.O. ; Pedarribes, Babau, ont abouti à grouper un nombre ridicule de suffrages, lors de toute consultation politique. Encore faut-il noter que sauf en Haute-Garonne, les résultats obtenus dans les départements avec syndicat F.O. furent proportionnellement inférieurs à ceux où l'on pratique la double affiliation.

Une lumière brutale dans cette pénombre. L'intervention de la France d'outre-mer. Jusqu'ici on entendait surtout dans les congrès des représentants des fonctionnaires, agents et travailleurs de la métropole campés sur territoire colonial. Cette fois, on entendit surtout les représentants des peuples indigènes. L'intervention de Manchon (de l'union de Constantine) que nous reproduisons ici marque la rupture du front colonial que les syndicats d'Afrique du Nord opposaient à toute velléité anticolonialiste. Manchon a parlé en Algérien... et c'est tout dire, en Algérien qui voit **d'abord** le peuple algérien.

Les représentants des autres territoires d'outre-mer étaient presque exclusivement indigènes... des fonctionnaires et des employés qui souffrent des discriminations dans la fonction publique et qui sentent — comme Manchon — les aspirations de leurs frères. A côté d'eux un camarade fonctionnaire français parla avec une sympathique conviction de l'impatience des peuples que nous dominons.

Que la lassitude de la fin du congrès ait gêné la compréhension des délégués, lors des explications orageuses des représentants de la France d'outre-mer — ce n'est pas une raison pour déceler des réticences dans le langage de ceux-ci. Nous en apercevons de plus redoutables dans les propos du représentant de la fédération des Fonctionnaires F.O. qui a laissé passer l'occasion de s'affirmer pour l'égalité réelle entre agents français et indigènes — dans les menaces sibyllines de Bothereau (journal « F.O. » du 30-11-54).

Signe des temps. L'apathie des militants français troublée par l'énergie des militants africains. Est-ce la relève et les prodromes d'une nouvelle étape dans le mouvement ouvrier ?

Nous ne tirons du congrès que ce seul motif de satisfaction. Sommes-nous trop pessimistes ? A la place d'un compte rendu nous publions les impressions de délégués rencontrés dans les bousculades de la sortie. D'autres seront appelés à témoigner.

De cette consultation — et aussi de notre regroupement au sein de la commission internationale — sortira peut-être une véritable minorité F.O. Celle-ci vivra et se développera dans la mesure où elle se distinguera des fractions politiques, des tendances doctrinales, où elle s'élèvera aux idées-forces du syndicalisme international, où elle opposera la spontanéité ouvrière au ronronnement bureaucratique.

Le congrès consacre le succès de Bothereau, qui veut une C.G.T.-F.O. à son image. Il a chaussé les bottes du général... et pour être moins éclatant son autoritarisme n'est pas moins virulent que celui de Jouhaux.

Nous permettra-t-il de lui conseiller la prudence ? A Boulanger — aspirant-dictateur dont la courte carrière politique commença au music-hall et s'acheva en drame romantique — Floquet lançait la fameuse formule : « A votre âge, monsieur, Napoléon était mort ! »

A notre âge, Bothereau, Napoléon était mort... Jouhaux avait derrière lui vingt années de syndicalisme révolutionnaire. Ce qui permettait au vieux leader réformiste de prévoir intuitivement les réactions d'un congrès et de « sentir » les réflexes ouvriers. Supériorité sur ses collaborateurs, même les plus capables comme Belin et Bouyer. Il manque à Bothereau cette « primauté » que ne lui assurera aucune majorité plus ou moins fabriquée.

Roger HAGNAUER.

Un syndicaliste algérien parle...

Guillaume, de l'Union départementale d'Alger, a fait à cette tribune une déclaration au nom de son Union départementale et de celle d'Oran, qui vous a laissé croire qu'il existait un désaccord et un trouble profond entre les trois unions départementales d'Algérie.

C'est exact. Mais alors le camarade Guillaume me laissera manifester ma grande surprise — et je crois qu'il en est de même pour le camarade Bothereau, puisque, dans son exposé sur le rapport moral, il n'a fait aucune allusion en ce qui concerne le problème algérien.

Au dernier C.C.N. tout le monde s'était mis d'accord et sur une déclaration et sur un organisme de coordination qui devaient donner à notre mouvement syndical en Algérie beaucoup plus d'efficacité qu'il n'en a eu jusqu'à présent, car notre mouvement syndical algérien constitué ou divisé en trois unions départementales perd de ses forces vives en ne se mettant pas d'accord sur une ligne commune et en se battant contre la C.G.T., le parti communiste et la haute administration ; de sorte que nous nous étions mis d'accord sur ce moyen de renforcer notre mouvement syndical. Au dernier C.C.N. nous avons décidé d'installer officiellement à Alger ce comité de coordination. Pour des raisons qui ne me paraissent pas très sérieuses, ce comité ne s'est pas encore installé.

La raison est celle-ci : dans les trois unions départementales d'Algérie, deux conceptions s'opposent, l'une veut construire l'Union française en reconnaissant les légitimes aspirations des peuples de cette Union française — c'est cette conception que je fais mienne —, l'autre est celle des camarades d'Alger et d'Oran qui sont pour un paternalisme colonial, d'où les troubles, les heurts et l'explosion comme celle que nous connaissons en Algérie.

J'appartiens au département de Constantine où actuellement se déroulent ou se dérouleront des opérations militaires. Les camarades d'Alger et d'Oran sont plus à l'abri ; ils ont des départements beaucoup plus riches que le mien. Le département de Constantine est presque entièrement peuplé de travailleurs musulmans ; la population musulmane du Constantinois est de trois millions d'habitants.

Je ne vous ferai pas un cours de géographie comme l'a fait Guillaume, car j'ai l'impression qu'il vous a apporté des enfantillages. Vous ne connaissez pas mieux le problème algérien maintenant que vous connaissez la superficie en kilomètres carrés, qu'il y a de l'industrie et des châteaux. Le problème n'est pas là. Le problème doit être abordé quant au fond dans un congrès syndical de Force Ouvrière. Ce que je regrette de la part de mes camarades, non pas que je leur reproche d'avoir une conception opposée à la mienne, mais ce que je regrette et ne comprends pas c'est qu'ils se mettent d'accord au C.C.N., viennent à Alger, discutent avec moi et signent une déclaration qui est publiée et, ensuite, ils viennent à cette tribune faire une déclaration diamétralement opposée. Je voudrais savoir exactement où je suis.

Notre comité devait se réunir le 6 novembre. Il y a eu dans l'intervalle cette flambée de terrorisme qui s'est déployée avec un ensemble touchant à travers toute l'Algérie dans la nuit du 1^{er} novembre, c'est ce qu'on appelle la Toussaint sanglante. Ce mouvement de terrorisme, je puis le

dire sans crainte de me tromper, a surpris toute la population algérienne, sauf quelques très rares avertis et dans quelques jours, je l'espère, nous aurons l'occasion d'aller plus au fond du problème pour savoir, car j'en ai la conviction profonde, s'il n'existe pas en Algérie deux organisations parallèles dont l'une est chargée de déclencher le terrorisme et l'autre chargée de la répression...

La population entière a été surprise et je n'en veux qu'une preuve : le secrétaire général de la préfecture de Constantine se trouvait le jour de la Toussaint avec sa femme et ses enfants à Aris, au milieu de l'Aurès ; il a interrogé l'administrateur de cette région pour savoir si le secteur était calme, il lui a été répondu affirmativement, alors que dans la nuit à la même heure à travers toute l'Algérie le terrorisme et l'assassinat se donnaient libre cours.

Que le camarade Guillaume se rassure car mieux que lui, je suis Algérien ; lui ne l'est pas. Je suis le premier à reconnaître l'œuvre admirable de la France dans mon pays. (**Applaudissements.**) Je le proclame et je l'écris. Mais je ne suis pas d'accord avec lui pour attendre que les travailleurs musulmans se soient convertis à sa religion et aient adopté ses mœurs pour avoir les mêmes droits que lui. (**Applaudissements.**)

Qu'il se rassure encore, car au lendemain de cette flambée de terrorisme, craignant que ce terrorisme n'englobe toute l'Algérie, j'ai moi-même, en signant de mon nom, télégraphié au ministre Mitterrand pour qu'il envoie l'armée républicaine, non pas pour que cette armée se charge de la répression, mais pour localiser et circonscrire la région de l'Aurès qui forme à l'heure actuelle un abcès de fixation. C'est ce qui est arrivé.

Il y a eu quelques arrestations arbitraires dont certains éléments ont été libérés par la suite, mais il y a eu une erreur et je l'ai dit, c'est la dissolution du M.T.L.D., car elle profite uniquement au parti communiste et à la C.G.T. et nous ne savons pas si ces camarades avaient un semblant de responsabilités dans le déroulement des événements ; nous ne savons pas ce qu'ils pensent de la question. M. Laquière, président de l'Assemblée algérienne, a dit du haut de la tribune de cette Assemblée que des militants notoires du M.T.L.D. restaient fidèles à la France, par conséquent c'est bien volontairement que l'on a dissous le M.T.L.D. pour faire le jeu du parti communiste. Je l'ai dit parce que c'est la vérité, dans le Constantinois, c'est grâce au mouvement nationaliste, c'est avec l'aide des militants des partis nationalistes que nous avons pratiquement liquidé la C.G.T. et le parti communiste. Si la C.G.T. subsiste encore à l'heure actuelle, c'est grâce à l'appui du patronat et de la haute administration algérienne.

Je pense que pour mettre un terme à cette controverse qui existe entre les unions départementales de l'Algérie, il serait bon que le camarade Bothereau, dans sa réponse sur les interventions qui se sont faites sur le rapport moral, vienne donner quelques explications, car depuis le dernier C.C.N. j'avais la conviction qu'entre le Bureau confédéral et nous il y avait une parfaite communion d'idées. Je me suis trompé lourdement à cause de l'attitude de mes camarades. (**Applaudissements.**)

MANCHON
(U.D. Constantine).

Pensée et action internationales

(Résolution minoritaire)

Le congrès de la C.G.T.-F.O.,

Confirme les affirmations de principe exprimées dans la motion du congrès confédéral de 1950 et souhaite à nouveau qu'un rassemblement syndicaliste et pacifiste capable d'influencer l'opinion publique mondiale puisse s'établir sur ces bases.

Il précise qu'une propagande et une action ouvrière internationales ne sont concevables que dans l'indépendance totale à l'égard du gouvernement, des Etats, des groupements d'Etats et des partis politiques.

La C.I.S.L. doit affirmer et organiser la solidarité ouvrière internationale aussi bien dans les nations aîtes démocratiques que dans les pays insuffisamment développés et qu'au sein des peuples colonisés par les impérialismes capitalistes et l'impérialisme soviétique.

Cette solidarité impose à la C.I.S.L. le droit et le devoir d'intervenir partout où les libertés du mouvement ouvrier sont détruites ou menacées, sans se laisser arrêter par les souverainetés nationales, les divisions géographiques et les arrangements diplomatiques.

Le syndicalisme libre se définit par son opposition fondamentale et irréductible à :

- l'impérialisme totalitaire,
- l'exploitation capitaliste,
- l'étatisme autoritaire,
- le colonialisme sous toutes ses formes,

Ce qui impose à la C.I.S.L. l'obligation de lutter particulièrement :

- contre le système du travail forcé et le régime concentrationnaire ;
 - contre la discrimination raciale sous toutes ses formes ;
 - contre les privilèges et les monopoles exorbitants des compagnies capitalistes en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud ;
 - contre tout accord d'ordre économique supranational qui ne comporterait pour tous les pays intéressés la liberté du mouvement ouvrier et l'alignement des conditions de travail au niveau le plus élevé ;
 - contre toute alliance des démocraties avec des pays soumis à des dictatures ;
 - contre toute limitation du droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes ;
 - contre tout système policier ordinaire ou exceptionnel par lequel se caractérisent les Etats totalitaires et qui discrédite les Etats démocratiques ;
- S'il est odieux, mais non surprenant que la police règne souverainement chez les peuples soumis au totalitarisme rouge — il est anormal et scandaleux que l'arbitraire policier se manifeste dans les possessions françaises et anglaises, sur le territoire ou aux frontières de la démocratie américaine.

Sur la base de ces principes, la C.I.S.L. doit proposer des solutions internationales conçues et réalisées par un organisme international démocratique et souverain, sur toutes les questions litigieuses en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique.

Elle doit soutenir un programme de désarmement général et simultané, conditionné par un inventaire honnêtement établi de tous les armements actuels et des possibilités industrielles de chaque nation, programme dont la réalisation sérieusement contrôlée aboutirait :

1° à l'abolition de tout pacte ou alliance militaire ;
2° à la constitution d'un fonds mondial d'aide aux pays insuffisamment développés.

Le congrès de la C.G.T.-F.O. reconnaît, sans aucune réserve, que l'évolution des économies et des

techniques impose « l'intégration européenne », sous toutes ses formes.

Mais il affirme que l'ensemble de la classe ouvrière de toutes les nations intégrées doit bénéficier du régime le plus favorable quant aux conditions de travail, de rémunération et de sécurité sociale — que les syndicats libres de l'Europe intégrée doivent mener de concert la lutte pour le maintien des avantages acquis, la conquête de nouveaux avantages, des progrès sociaux parallèles aux progrès économiques et techniques réalisés par l'intégration.

Les explications du rapporteur

(R. Hagnauer)

Si vous me permettez un préambule personnel, je voudrais d'abord rassurer ceux de mes amis qui s'inquiètent de ma santé morale et syndicale, et qui sont très ennuyés de me savoir dans la minorité. J'en suis très ennuyé aussi. Je n'ai jamais voulu être dans la minorité ; depuis près de trente-cinq ans que je milite dans les organisations syndicales, j'ai toujours voulu être dans la majorité. C'est la majorité qui n'a jamais voulu ! (Rires.)

A mon âge, c'est assez difficile de se déplacer. Je suis tout simplement resté à la place où je me trouvais, aussi bien en 1950 qu'en 1952, et à ce moment-là, comme aujourd'hui, je désirais une synthèse qui aurait donné plus de résonance à notre résolution. Elle a été possible en 1950, elle n'a pas été possible en 1952, ni malheureusement en 1954. Je ressemble, si vous voulez, à ce héros d'une chanson bien connue, à ce brave homme qui attendait au café du Palais la femme qu'il aimait, et qu'il a attendue pendant vingt ans ; pendant ce temps-là, d'ailleurs, la femme en question avait épousé le patron d'un café d'en face, parce qu'elle s'était trompée de café ! Il se trouve qu'à ce rendez-vous sont venus des camarades, ce qui ne m'a pas surpris, et que d'autres y ont manqué. Je veux dire qu'ils ne se sont pas retrouvés sur la même plate-forme.

Quelle est donc, pour en venir aux choses sérieuses, cette plate-forme de synthèse sur laquelle nous nous tenons ? Synthèse, et j'ajouterais synthèse efficace, c'est-à-dire pour moi qu'il ne s'agit pas d'une conclusion d'ordre intellectuel, qu'il s'agit tout au contraire d'une synthèse née de l'action et entraînant l'action. Et par « action », je n'entends pas seulement l'action violente. Je pense aussi à la contrepropagande. Je pense à l'action morale. Et je crois que la classe ouvrière internationale peut organiser cette lutte d'ordre moral contre des propagandes qui maintiennent entre les peuples des maientendus sanglants.

Ce qui a déterminé aussi notre position, c'est la nécessité de rester sur le terrain de classe, de rester sur le terrain ouvrier, de ne pas nous inquiéter des politiques gouvernementales auxquelles nous avons parfaitement le droit de nous intéresser en tant que citoyens, mais qui ne sont pas de notre compétence en tant que représentants d'organisations syndicales. (Applaudissements.)

Il faut rester sur le terrain de classe, mais aussi sur le terrain international. Nous voudrions que la C.G.T.-F.O. agisse en son congrès, à l'intérieur

de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, comme vous agissez vous-mêmes, comme vous vous placez vous-mêmes dans vos congrès de syndicats, d'unions et de fédérations lors de la préparation du congrès de la C.G.T.-F.O., du congrès confédéral.

Notre motion, et on l'a critiquée, emploie souvent comme sujet le terme C.I.S.L. plutôt que « congrès F.O. » exactement comme vous lorsque vous préparez dans vos organisations de base des motions pour le congrès F.O. Pour cela, il faut tenter de penser internationalement les problèmes. Evidemment, on dira que « les ouvriers ne peuvent pas se substituer aux intellectuels lorsqu'il s'agit ainsi de définir une politique internationale ». Ce complexe d'infériorité non seulement est choquant, mais il se heurte aux leçons de l'histoire. Faudra-t-il encore répéter cette banalité que l'Association Internationale des travailleurs, la première Internationale, est née de l'initiative des ouvriers londoniens et parisiens, et que Karl Marx lui-même n'est venu que lorsque le rassemblement avait déjà été accompli ! (Applaudissements.)

Pour pouvoir rédiger une motion d'ordre international, nous avons employé un procédé qui peut permettre au moins de créer cet esprit international en chacun de nous. Nous avons lu les résolutions des grandes centrales étrangères adhérentes à la C.I.S.L. comme l'American Federation of Labor, le C.I.O., le D.G.B. allemand ou les Trade Unions. Et vous retrouverez, dans pas mal de nos paragraphes, la traduction des idées déjà formulées par un certain nombre d'organisations syndicales des autres pays.

Autre principe qui est à l'origine de notre motion : une question que j'appellerai si vous voulez une question de temps. On nous a reproché en effet de ne pas insister suffisamment sur les problèmes immédiats, sur les problèmes actuels. C'est vrai, quoique, si vous voulez bien regarder le texte, vous vous apercevrez qu'il y a plus que des allusions aux problèmes actuels, aux problèmes immédiats. Mais nous ne devons pas oublier que les résolutions que nous votons dans ce congrès doivent orienter l'action de notre Confédération Générale du Travail Force Ouvrière pendant deux ans, pendant l'intervalle des congrès. Il faut donc qu'au-dessus des nécessités actuelles, des nécessités immédiates, nous envisagions ce que l'on pourrait appeler des idées générales, quoique je n'aime pas beaucoup ce terme, ce qu'on appellerait peut-être avec beaucoup plus d'exactitude des valeurs permanentes, supérieures à l'actualité, de celles en effet qui orientent le mouvement ouvrier international depuis 50, 60 ans, depuis la fondation de la première Internationale ouvrière.

Un de mes amis me disait à la porte, tout à l'heure : « Le seul reproche que je ferai à votre motion, c'est qu'elle respire un parfum de 1906. » Ce n'est pas absolument exact, et s'il y a dans cette salle de nos anciens de 1906, ils diront que le style des résolutions de 1906 était tout de même un peu plus explosif que le style de la motion même minoritaire qui vous est présentée aujourd'hui. Mais, quand cela serait vrai, qu'est-ce que cela prouverait ? Cela prouverait que des problèmes qui se posaient devant la classe ouvrière internationale en 1906 n'ont pas encore été résolus en 1954. Et voilà pourquoi le terme qu'il faut employer est celui de valeurs permanentes, parce qu'il s'agit en effet de la lutte permanente que mène depuis très longtemps la classe ouvrière internationale.

Le plan de la motion est très simple : outre la confirmation des idées exprimées en 1950, l'affir-

mation répétée que la solidarité ouvrière internationale doit s'exercer dans tous les pays, solidarité qui, disons-nous dans notre motion, impose à la Confédération Internationale le droit et le devoir d'intervenir partout où les libertés du mouvement ouvrier sont menacées ou sont détruites, sans se laisser arrêter par les divisions géographiques. Inutile d'insister. Nous avons parfaitement le droit de nous occuper, nous Français, des travailleurs de l'Amérique du Sud, comme les syndicalistes américains ont parfaitement le droit de s'occuper du sort des travailleurs de l'Afrique française.

Sur ce point vous voudrez bien reconnaître que nous n'avons pas varié. Mais il y a un autre point sur lequel je me permets d'attirer votre attention. Pourquoi dire que la solidarité ouvrière internationale doit s'exercer sans tenir compte des arrangements diplomatiques ?

Il est possible, demain — car on se place toujours dans l'hypothèse où la situation ne changera pas, mais la situation peut changer sur le plan international — il est possible, demain, et au fond nous pouvons le souhaiter, que l'idée de la coexistence aboutisse à des arrangements diplomatiques, peut-être même à des marchandages. Il est possible que les gouvernements se mettent d'accord sur ce que l'on pourrait appeler la politique de non-intervention, quoique l'expérience de la Révolution espagnole laisse au moins sceptiques ceux qui se souviennent des conditions dans lesquelles on a appliqué la fameuse politique de non-intervention. Mais, ce que doit dire la Confédération Internationale, ce que doivent dire tous les syndicalistes, c'est que ces arrangements diplomatiques, qui peuvent fort bien être justifiés sur le plan gouvernemental, ne doivent avoir aucune influence sur l'exercice de la solidarité ouvrière internationale.

Il est possible, par exemple, que l'arrangement entre les gouvernements dits alliés d'aujourd'hui et le gouvernement soviétique empêche une intervention américaine ou anglaise ou française dans la zone soviétique allemande. Mais cela ne nous lie nullement, et par tous les moyens possibles nous avons tenté d'affirmer notre solidarité avec les héros de Berlin de juin 1953. (Applaudissements.)

La deuxième partie de notre motion indique un certain nombre de définitions négatives, si vous voulez, mais, si vous regardez cette liste, vous vous apercevrez qu'au fond, s'il n'était nécessaire de bien préciser, on pourrait presque se contenter du terme « l'exploitation capitaliste ». Car, en effet, pourquoi demandons-nous au syndicalisme de se définir par opposition aux systèmes énumérés dans notre motion ? Eh bien, c'est parce que ces systèmes détruisent la liberté ouvrière, la liberté du mouvement ouvrier, toutes les libertés syndicales et qu'ils ne permettent pas à la classe ouvrière de lutter contre son exploitation, qu'elle soit capitaliste ou qu'elle soit totalitaire.

Voilà pourquoi nous pensons que le syndicalisme se définit en s'opposant à ces systèmes.

Oh, je sais bien qu'il règne de plus en plus un certain nombre d'illusions, sur lesquelles je ne veux pas insister, quant au relèvement du niveau de vie dans certains Etats totalitaires. Quels sont les motifs de cette campagne ? Ou plutôt qu'est-ce que cela représente, en réalité ? Nous n'avons pas le temps d'en discuter ; je vous signale simplement un article très intéressant de M. André Pierre, paru dans le « Monde », il y a quelques jours. — Il faut lire le « Monde », quelquefois ; cela peut être intéressant aussi.

Dans cet article, M. André Pierre explique que la fameuse grande politique soviétique actuelle est

surtout déterminée par les appétits des clans privilégiés qui veulent jouir concrètement des avantages de leur situation ; et il cite en particulier ces grands magasins de Moscou dans lesquels on vend, à des prix évidemment prohibitifs, des articles de luxe, en allant aussi loin que possible dans le luxe. Il va même jusqu'à citer des parfums qui ont des noms symboliques. L'un, par exemple, s'appelle le « Jubilé de l'Armée rouge » ; ce qui est une manière, vous le voyez, d'unir, de rapprocher le parfum de la poudre tout court du parfum de la poudre de riz, et l'héroïsme mâle du charme féminin. Beau sujet d'article pour Mme Simone Téry !

Ce « Jubilé de l'Armée rouge », vous pensez bien que ce ne sont pas les travailleuses de Moscou qui peuvent s'en procurer, et cela a peut-être en effet un caractère symbolique, car je voudrais, à tous ceux qui nous parlent du relèvement du niveau de vie en U.R.S.S., qu'on réponde simplement à cette toute petite question : ce relèvement a-t-il abouti à un resserrement de l'échelle hiérarchique qui, vous le savez, vous, mais on ne le sait pas assez dans le pays, est en U.R.S.S. beaucoup plus élevée que dans tous les autres pays du monde ? (Applaudissements.)

Sur la lutte qui doit être menée par la C.I.S.L. il me paraît inutile d'insister sinon sur un point, celui qui concerne tout accord d'ordre économique supranational.

Lorsque ces accords se produisent nous devons — comme nous voulons le faire en ce qui concerne l'intégration de l'Europe — que les organisations syndicales posent des conditions, et sans vouloir non plus trop insister sur ce point, je rappelle seulement la fameuse histoire du dumping social pratiqué par le Japon qui, grâce aux conditions abominables dans lesquelles travaillaient et vivaient les travailleurs japonais quelques années avant la guerre, pouvait fournir à l'Europe des bicyclettes à un prix défiant toute concurrence.

Sous d'autres formes, et à de moindres degrés, un dumping social peut exister, et là encore la logique, le réalisme nous obligent à dire que l'ouvrier est exploité dans la mesure où les libertés syndicales n'existent pas dans un pays.

J'en viens, à propos de cette lutte qui doit être menée sur le plan international, à un paragraphe qui a surpris un certain nombre de mes camarades, celui qui est relatif au régime policier.

J'entends bien que nous précisons que ce régime policier caractérise essentiellement les régimes totalitaires, et c'est justement parce qu'il caractérise les régimes totalitaires que toute apparence même d'arbitraire policier doit disparaître de la législation ou des usages dans les pays démocratiques.

On s'est imaginé qu'en parlant de ce qui se passe en Amérique, je donnais par là mon adhésion, moi aussi, au parti anti-américain. Evidemment, tout le monde n'est pas obligé de savoir qu'en général le reproche que l'on m'adresse, et qui est beaucoup plus justifié, c'est exactement le contraire, et je peux proclamer de nouveau la profonde amitié que j'éprouve pour les syndicalistes américains. Et lorsque j'ai été, comme tant d'autres, découvrir l'Amérique, deux faits m'ont particulièrement frappé. C'est qu'à Chicago, le militant qui nous conduisait nous a dit : demain dimanche, si vous le voulez, nous vous ferons visiter la ville, mais si nous vous emmenons dans les quartiers résidentiels, nous vous mènerons aussi dans le quartier des taudis. C'est qu'à Milwaukee, une soirée entière a été consacrée à la question de la discrimination, et que ceux qui nous ont entretenus de la question, c'étaient des camara-

des de couleur, et qu'un camarade blanc, qui était avec eux, a parlé beaucoup plus brutalement encore contre le régime de la discrimination raciale.

Cela m'amène à cette conclusion, que nos camarades américains non seulement ne prétendent pas nous interdire de connaître le revers de la médaille chez eux, mais qu'au contraire ils nous invitent à y porter les yeux ; ils nous demandent de connaître la lutte qu'ils mènent contre ces maux, les résultats qu'ils obtiennent, et ils attendent aussi, peut-être, l'expression de notre solidarité morale. Il est donc tout à fait naturel de s'associer à eux lorsqu'il s'agit de l'action contre le maccarthysme, d'ailleurs à peu près liquidé, contre la discrimination et contre cette fameuse loi Mac Carran qui, entre autres résultats, ferme la frontière des Etats-Unis à certains de nos amis qui, depuis dix ou vingt ans, sont à la pointe du combat contre le totalitarisme et contre le stalinisme. Je sais que nos camarades, que les libéraux américains, ne sont en rien responsables de cette stupidité policière. Il est bon qu'ils sachent que nous en souffrons d'autant plus que notre amitié pour les Etats-Unis, pour le peuple américain, est plus grande.

Sur les problèmes actuels, là je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur le fait qu'il n'y a pas entre les deux motions de grandes différences. Ce qui prouve que la synthèse dont je parlais au début aurait peut-être été possible. Vous voyez que les divergences entre nous partent plutôt d'une distinction dans la base de départ, dans le terrain sur lequel les uns et les autres nous sommes placés, plutôt que d'une contradiction idéologique irréductible.

Je voudrais, en conclusion cependant, répondre à un dernier argument qui m'a été présenté. C'est que notre motion est surtout négative, qu'il y a beaucoup plus de « contre » que de « pour ». C'est vrai et c'est normal. Il est extrêmement difficile, sur le plan ouvrier international, d'élaborer une politique constructive. Je ne dis pas que c'est impossible ; je dis que c'est extrêmement difficile parce qu'on risque, justement, de proposer des solutions étatiques qui peuvent se trouver dépassées par les événements et qui, même lorsqu'elles ne sont pas dépassées, peuvent devenir gênantes pour la liberté même du mouvement ouvrier.

C'est pourquoi, lorsque nous avons parlé de l'intégration européenne, qui correspond à une fatalité économique et technique, nous avons pris soin de préciser qu'elle devait provoquer non pas une riposte, mais un mouvement parallèle des organisations ouvrières dans tous les pays intégrés, afin que la classe ouvrière ne soit pas la victime de cette intégration européenne.

Mais une politique constructive supposerait que nous pourrions parler de la capacité de gestion de la classe ouvrière. Ce n'est évidemment pas possible en ce moment et à l'heure actuelle.

C'est vrai, il y a surtout des négations dans notre résolution. La liberté c'est d'abord l'opposition et on pourrait dire que la force réelle d'un Etat ou d'une centrale syndicale se mesure justement à la liberté dont jouit l'opposition dans son sein. Et puis, il ne faudrait tout de même pas oublier qu'il y a dans notre passé des négations, des manifestations négatives singulièrement efficaces : juin 1848, auquel, je crois, a participé le grand-père de Léon Jouhaux, était une manifestation négative. La Commune, de 1871, aussi ; le 12 février 1934, c'était une manifestation négative également, mais vous savez quelles en furent les conséquences positives. Et la Résistance fut aussi une manifestation négative. Ce sont des gens qui ont dit « non » au nazisme, « non » au totalitarisme, et ceux qui ont pensé que de cette

